



## POINTS D' APPUIS

Article de **Marianne HARDY, chercheur INRP/CRESAS** Source Eduscol <http://eduscol.education.fr/cid46611/professionnels-de-la-petite-enfance-enseignants-d-ecole-maternelle%C2%A0-connaissance-reciproque-echanges-et-incidences-sur-la-formation.html>

Actuellement, même si elles sont encore peu nombreuses, il existe des expériences d'échanges crèches-écoles très instructives, dont les orientations rencontrent les directives de la note de service n°91-015 du 23 janvier 1991 qui porte sur la mise en œuvre du protocole d'accord interministériel relatif à la petite enfance. Cette note recommande " d'assurer concrètement la continuité " éducative concernant les enfants de 0 à 6 ans et pour ce faire d'établir " de réelles articulations " entre les différents modes d'accueil en s'appuyant sur la complémentarité des divers types de personnels qui interviennent dans les différentes structures d'accueil.

*Programme de l'école maternelle - Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars 2015*

### **Une école qui accueille les enfants et leurs parents**

L'équipe enseignante définit des modalités de relations avec les parents, dans le souci du bien-être et d'une première scolarisation réussie des enfants et en portant attention à la diversité des familles.

### **Une école qui accompagne les transitions vécues par les enfants**

L'école maternelle ... joue aussi un rôle pivot à travers les relations qu'elle établit avec les institutions de la petite enfance et avec l'école élémentaire.

Certaines écoles maternelles de la circonscription, ayant eu l'occasion de rencontrer, à l'occasion d'un projet notamment culturel, une structure de la petite enfance également engagée, ont la volonté de mettre en œuvre cette continuité pour l'enfant.

Une telle action répond aux préconisations du programme de l'école maternelle et au référentiel de l'éducation prioritaire qui vise la mise en place d'une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires, dans une visée de réussite des élèves. Cette approche favorise les prémices d'une relation de confiance entre l'école et les familles et les expériences menées montrent des bénéfices ultérieurs : séparation adoucie, confiance dans l'école, ponctualité, régularité, sens de l'école maternelle...

Comme pour tout projet qui touche l'école et les élèves, il s'inscrit dans le projet d'école et est présenté au Conseil d'école.

**Ce document a pour objectif de clarifier les axes réglementaires et pédagogiques** permettant l'émergence d'actions pour favoriser l'entrée à l'école maternelle des très jeunes enfants, tout en préservant la sécurité des élèves et en explicitant les responsabilités de chacun des adultes concernés.

Le « Protocole d'accord relatif à la petite enfance » signé en 1990 entre l'Éducation nationale et le Secrétariat d'État à la famille a permis la mise en place de classes passerelles structure petite enfance/école maternelle, dont le profil est précurseur des TPS actuelles.

### **Une co-intervention dans le cadre d'un projet pédagogique et d'une convention :**

**Le projet pédagogique** est conçu par les deux directions, avec la contribution des personnels impliqués (équipe éducative de l'école maternelle, professionnels de la petite enfance). Il est présenté à l'IEN ; la

**convention** est signée entre les deux autorités hiérarchiques (Directeur(trice) de la crèche et IEN). A l'issu de ce conventionnement, le projet peut être mis en œuvre et fera l'objet d'un bilan présenté à l'IEN au terme de l'action.

Dans le cas où le projet ne prévoit pas de présence régulière des enfants de la crèche à l'école (une seule visite ponctuelle dans l'année scolaire), il relève de l'autorité fonctionnelle du directeur de l'école d'autoriser ou non, et d'en informer les parents d'élèves..

### **Dans tous les cas, l'IEN est informé.**

Durant les mois précédant la première scolarisation, un des sujets de préoccupation des familles (avec l'acquisition de la propreté) est la future rentrée de leur enfant à l'école maternelle. Les angoisses sont d'autant plus fortes qu'il s'agit du premier enfant de la famille à être scolarisé. Cette période débute, en effet, avec l'inscription de l'enfant, la rencontre avec le directeur ou la directrice et avec une première visite dans la classe. Les professionnels des structures petite enfance et des écoles maternelles travaillent ensemble pour faciliter cette transition.

En cas de co-intervention, Il est nécessaire d'anticiper et de préparer conjointement l'action et ses modalités: jour, horaires, matériel, déroulé et répartition des tâches lors de l'intervention... Un calendrier préalablement établi entre les partenaires, comporte les dates/la date de rencontre entre les enfants de la crèche et les élèves de la petite section de l'école.

Prévoir un déroulement assez tôt dans l'année, avant les admissions. C'est dans cette période que les demandes d'informations et les questionnements des familles se font sentir.

La réunion d'information aux parents des futurs PS peut être conduite dans les locaux de la crèche et donner lieu à un recueil des représentations que peuvent se faire les familles d'une journée à l'école maternelle. A partir des remarques, directrices/directeurs de la crèche et de l'école maternelle présentent le projet, ses modalités et ses objectifs. Le professeur des écoles de PS est présent pour permettre aux parents de se projeter, et contribuer aux échanges.

Ce temps permet également de dépasser l'action elle-même pour aborder d'autres thématiques parmi celles qui suivent, afin de renforcer la compréhension des objectifs visés :

- Procédures d'inscription : place attribuée de droit à l'école contrairement à la crèche
- Fréquentation : régularité dans les deux lieux
- Horaires : régularité, pas de flexibilité
- Rythmes individuels : différents selon les enfants/ plus de temps collectif donc plus de fatigue
- Encadrement : nombre et responsabilités différents (Municipalité/ Education nationale)
- Liaison famille école : rôle attendu des parents / Transmission différente des informations
- Rythmes de vie : repas – sieste- propreté (couches)- habillage (vers l'autonomie)
- Aide à la séparation. Place du doudou, de la tétine.
- Apprentissages : langage /vivre ensemble/ développement moteur
- Place du jeu, rôle de l'évaluation
- Cas particuliers : à voir au cas par cas. Il faut anticiper et organiser le fonctionnement avant la rentrée (accueil d'enfant porteur de handicap / PAI nécessaire).

Quelques exemples de liaisons entre structures petite enfance et école maternelle :

Objectifs	Actions
<p>Favoriser l'adaptation à une structure collective plus élargie</p> <p>Permettre aux enfants de la crèche de découvrir l'univers de l'école maternelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- visite de l'école</li> <li>- participation à une activité choisie parmi celles des ateliers de la classe (peinture, perles, dessin, jeux de construction, pâte à modeler)</li> <li>- partage de moments ponctuels de classe (motricité, histoire racontée avec la mascotte de la classe, danses)</li> </ul>
<p>Impliquer les parents dans l'accompagnement, créer du lien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- planifier des rencontres plus tôt (ne pas attendre fin juin/début juillet)</li> <li>- travailler en partenariat avec les structures « petite enfance », avec la PMI...</li> <li>- présentation du projet d'accueil des PS aux différents partenaires éducatifs</li> <li>- transmission d'un livret d'accompagnement de la rentrée (livret d'accueil) pour les parents et d'un livret en images expliquant l'école aux enfants</li> <li>- portes ouvertes (après midi avec un petit nombre de parents par exemple)</li> <li>- rencontre parents-enseignants parfois dans une structure fédérative (centre social ou autre) du quartier pour toucher plus largement des familles qui n'ont pas de mode de garde collectif</li> </ul>
<p>Découvrir les spécificités de chaque lieu : structure, école maternelle</p> <p>Mieux connaître les structures collectives d'accueil des enfants de moins de 3 ans et en exploiter les ressources en termes d'organisation, d'aménagement et de fonctionnement dans les classes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réunion entre les professionnels, présentation et visite des lieux (école, structure petite enfance)</li> <li>- échanges de pratiques</li> <li>- recueil des attentes et des contraintes de chaque structure</li> <li>- mise en place du projet d'accueil et d'autres projets sous forme de visites des classes de Petite Section par un groupe d'enfants de la structure petite enfance concernée</li> </ul>

Cependant, certaines structures petite enfance ne peuvent pas toujours se rendre dans les écoles, ou les écoles accueillir (éloignement géographique, temporalité des disponibilités, sectorisations trop diverses...). Les équipes peuvent toutefois utiliser des outils de sensibilisation à la portée de tous.

- Les albums photos : ils permettent de faire découvrir aux enfants leur future école. Pour ce faire, une professionnelle aura pris soin de photographier les différents lieux stratégiques; la salle de classe, le dortoir, les toilettes, la cantine, la cour de récréation... L'album photo constitue un bon moyen pour amorcer un dialogue avec les jeunes enfants.
- L'exposition photos : il s'agit de la même approche que précédemment. Cependant, l'exposition de photos permet aux enfants une plus grande autonomie grâce à ce support en libre accès. Pour concevoir une exposition attrayante et originale, il est possible de réaliser des affiches en forme d'école et d'y coller des photos. Sur le toit, les photos des futurs petits écoliers apporteront un intérêt supplémentaire.
- Le visionnage de films : réalisés dans des classes de PS du secteur, des petits films ont l'avantage de montrer des lieux et des élèves qui y évoluent. (Satisfaisant aux autorisations parentales de droit à l'image)